

Atelier Mode d'emploi

A Travers fil est une association à but non lucratif qui fait vivre un atelier fondé sur l'échange convivial des savoirs. Elle mutualise des moyens de production : travail du bois et autres matériaux. Elle expérimente une organisation collective qui favorise **l'ouverture et l'égalité**.



Pour accéder à l'atelier, il faut **adhérer aux statuts et à la charte, être à jour de sa cotisation**.

Adhérer, c'est aussi être disposé.e à **participer à la vie de l'association** au-delà de son propre usage. Chaque membre est vivement invité.e à participer à au moins une **réunion mensuelle** (le premier mardi du mois) pour s'informer. A Travers Fil n'est pas prestataire de service, tout ce à quoi elle donne accès est discuté, construit, et mis au point par ses membres et salariés. Nul besoin d'être un.e pro du bois pour contribuer utilement !

Les permanences

Les permanences permettent de réaliser soi-même un petit objet personnel, en étant aidé.e par des membres plus expérimenté.e.s.

Les permanences ne sont pas des cours particuliers de menuiserie, et ne permettent pas de faire des objets trop complexes ou volumineux.

Pour venir aux permanences :

1. Participer à une **session d'accueil** (1 fois tous les 2 mois, voir l'agenda en ligne).
2. Participer à au moins **une demi-journée à l'atelier** sur un projet de l'association (le vendredi après-midi ou lors d'un chantier du samedi).

Apprendre avec l'association

A Travers Fil fabrique et vend des meubles. Ceci finance l'atelier et les salaires de 2 personnes. Les chantiers servent aux membres à apprendre le travail du bois dans un contexte professionnel. L'accueil des membres à l'atelier est privilégié le **vendredi après-midi**, mais il y a aussi des chantiers collectifs en semaine et le week-end ! Pas de pré-requis pour y accéder.

Venir à l'atelier hors permanences en présence de référent.e.s

Participer au moins à **deux journées complètes** sur des projets de l'association, voire sur les projets d'autres membres. Vous pourrez venir à l'atelier de façon concertée, en présence d'autres membres ou des salariés.

Venir seul.e à l'atelier

Avant d'accéder seul.e à l'atelier, il faudra avoir pratiqué les autres solutions et s'être impliqué dans la vie de l'association (tenir des permanences/participer aux réunions/chantiers de l'asso etc). Il ne s'agit ni d'une mise à l'épreuve, ni d'un rite d'initiation compagnonnique, mais d'une appréciation collective de la capacité d'un.e membre à ouvrir, utiliser et fermer l'atelier en autonomie.

Règles de l'atelier

Quelques règles facilitent l'usage de l'atelier, améliorent la sécurité et la convivialité.

(C'est pas parce que c'est pas « naturel » que ça ne s'apprend pas !)

- **Vêtements appropriés** : chaussures fermées, cheveux attachés, port de la cravate interdit... Mettre un casque antibruit, des lunettes, des gants lorsque cela est nécessaire.
- **Demander de l'aide ou des conseils** avant d'utiliser un outil pour la première fois... même quand on croit savoir ! Les autres membres ne sont pas là pour vous juger.
- **Prévenir avant de faire du bruit!** Les dommages auditifs sont irréversibles.
- **Utiliser systématiquement un aspirateur** avec les machines qui le justifient. Si les aspirateurs sont déjà pris : faire une pause, aider un.e autre membre, préparez vos prochaines opérations.
- **Intervenir en cas de danger** : si vous avez un doute sur la manière dont une personne utilise un outil, faites-lui savoir.
- **S'approprier l'organisation de l'atelier** : Observez où sont rangées les choses que vous utilisez pour les remettre là où elles étaient, et c'est plus facile à lire qu'à faire ! Par exemple une cale n'est pas une chute et vice-versa.
- **Évacuer ses chutes et déchets au bon endroit** : Séparer massif/panneaux, recouper si nécessaire, vider la poubelle quand elle est pleine etc.
- **Garder un espace de travail propre et organisé.** Pour soi-même et pour les autres, éviter d'empiler les pièces et les outils, ne pas tendre des rallonges à tort et à travers, ne pas s'étendre plus que nécessaire, ne faire qu'une seule chose à la fois...
- **Laisser l'atelier propre et accessible** : l'atelier est un espace partagé et doit rester accessible (donc pas encombré) et propre (balai au sol, aspiration des machines). Prévoir toujours **minimum 15 min de rangement** avant de partir.
- **Le stockage de pièces** doit se faire dans les espaces prévus et ne pas dépasser 1 mois (inscrire nom+date+numéro de téléphone), sinon le bois redevient collectif.
- **Les outils ne sortent pas de l'atelier** (sauf lorsqu'ils vous appartiennent).

Mots d'ordre

- **L'atelier est à tou.te.s**: pas de préjugé sexiste, raciste ou autre stigmatisation dans l'atelier !
- **Vive les erreurs !**: autant les siennes que celles des autres, c'est en faisant des erreurs que l'on apprend !
- **Patience et humilité** : fabriquer quelque chose est toujours plus long et moins simple qu'on croit de prime abord.

Combien ça coûte ?

L'usage de l'atelier est à **prix libre**. Cela veut dire que chaque personne a la liberté de payer ce qu'elle juge adapté à son usage et à ses moyens. Le prix libre est néanmoins obligatoire.

Liste de prix indicatifs (prix coûtant) :

| | | | | | | |
|----------------|----------------|--------------------------|--------------------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| 10 vis de 4x40 | 10 vis de 5x80 | Affûtage scie circulaire | Affûtage fers dégauchage-rabot | Un abrasif de ponceuse | 1m ² de contreplaqué | 1m linéaire de chute massif 40x40 |
| 0,20€ | 0,70€ | 15€ | 30€ | 1€ | 10€ | 2€ |

Pour de grandes quantités de bois et consommables, il est possible de commander et d'acheter à prix coûtant via l'association (contacter les salariés).

Usage de l'atelier : prix indicatif 40€/jour. Ce prix comprend l'organisation, l'achat et l'entretien des machines, la gestion du lieu. Lorsqu'un projet a une vocation commerciale, le prix d'usage de l'atelier devient **fixe et non négociable**.

Le Shakirail

A Travers Fil fait partie du **collectif Curry Vavart**. Il convient de respecter les autres activités du lieu (surtout si répétition, spectacle etc.). A Travers Fil, en tant que membre du collectif, prend sa part dans l'aménagement, le dépannage et le nettoyage des lieux, mais aussi dans l'organisation d'un tas d'événements culturels. Tout coup de main est bienvenu !